

ANNEE 2017
5EME REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2017

Membres présents :

- M. - Dominique FERRAU, Maire ;
- Mme - Flavia D'ANGELO, 1^{er} Adjointe au Maire ;
- M. - Manuel MULLER, 2^{ème} Adjoint au Maire ;
- M. - Abdellah AFRYAD, 3^{ème} Adjointe au Maire ;
- M. - Christophe MEYER, 5^{ème} Adjointe au Maire ;
- Mme - Jamila DEBACHA, 6^{ème} Adjointe au maire ;
- M. - Abdallah YAHI, 7^{ème} Adjoint au Maire ;
- M. - Hulya ERDOGAN, 8^{ème} Adjointe au Maire ;
- Mme - Josepha MEI, Conseillère Municipale ;
- M. - Günther KAUSCHKE, Conseiller Municipal ;
- M. - Mohamed MISBAH, Conseiller Municipal ;
- M. - David CORONGIU, Conseiller Municipal ;
- M. - Marcel BARDOT, Conseiller Municipal ;
- M. - Khalid YASSER, Conseiller Municipal ;
- M. - Salvatore INSALACO, Conseiller Municipal ;
- Mme - Laura JUNG, Conseillère Municipale ;
- Mme - Lumba Fatuma DARABU ;
- M. - Nicole CHENARD, Conseiller Municipal ;
- M. - Michel OBIEGALA, Conseiller Municipal ;
- Mme - Samira BETKA, Conseillère Municipale.

Membres absents excusés :

- Mme - Daniela SUTERA, 4^{ème} Adjointe au Maire ;
- Mme - Hayriye SISANECI, Conseillère municipale ;
- Mme - Véronique SCHUTZ, Conseillère Municipale.
- Mme - Fabienne ZAALOUK, Conseillère Municipale ;
- Mme - Louise KLAM, Conseillère Municipale ;
- Mme - Marie KOPP, Conseillère Municipale.

Membres absents non excusés :

- Mme - Nadège MULLER, Conseillère Municipale
- M. - David WEISSE, Conseiller Municipal ;
- Mme - Batoul BOUKHATEM, Conseillère Municipale.

Procurations :

- Mme - Daniela SUTERA à M. Abdellah AFRYAD ;
- Mme - Hayriye SISANECI à Mme Flavia D'ANGELO ;
- Mme - Fabienne ZAALOUK à M. Manuel MULLER ;
- Mme - Louise KLAM à Mme Samira BETKA ;
- Mme - Marie KOPP à M. Michel OBIEGALA.

Secrétaire :

- Mme - Josepha MEI ;

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2017

.....

Début de séance : 18h33.

Fin de séance : 19 h 59.

Le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 1^{er} juin 2017, par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie dans la salle du Conseil Municipal, le neuf juin deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Dominique FERRAU Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les conseillers municipaux d'avoir répondu présent à son invitation.

Mme Josepha MEI est nommée à l'unanimité secrétaire de séance et Monsieur le Maire fait procéder à l'appel nominatif des conseillers.

Mme Lumba DARABU Conseillère Municipale excusée en début de séance est arrivée à 18 h 55 et a participé dès lors au débat et au vote. Le nombre d'élus présents passe de 19 à 20.

Lors de l'examen du point n° 13 – PRU1 – Acquisition du Centre Commercial III – Modalités : Monsieur Khalid YASSER n'a pas participé au débat ni au vote en raison d'un lien familial avec l'affaire débattue.

Lors de l'examen du point n° 15 – cession d'une parcelle cadastrée en section 20 n°291 d'une contenance de 82 m2 : Madame Jamila DEBACHA a quitté la salle du Conseil, n'a pas participé au débat ni au vote en raison d'un lien direct avec l'affaire débattue. Elle est retournée en salle du Conseil à l'issue du vote.

DELIBERATION N° DEL-1-09/06/2017

Domaine : 5.2 Institutions et vie politique / Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Monsieur le Maire

Objet : Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2017 et du compte-rendu du Conseil Municipal Extraordinaire du 24 mai 2017.

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

ADOpte A L'UNANIMITE

- le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2017
- le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Extraordinaire du 24 mai 2017.

DELIBERATION N° DEL-2-09/06/2017

Domaine : 7.1 Finances / Décisions Budgétaires

Rapporteur : Madame Flavia D'ANGELO

Objet : Décision modificative N°01

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE

- l'ouverture et l'annulation des crédits et des recettes ci-après au Budget Général 20

DECISION MODIFICATIVE N° 01/2017

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	CREDITS VOTES AU BP 2017	OUVERTURE DE CREDITS	REDUCTION DE CREDITS
204.20422.20	Subvention d'équipement bâtiments et installations	104 702	14 000	00
2115.26.824	Terrains bâtis	0	350 000	
238.	Avances ZAC	2 615 251	0	364 000
	Total	-	364 000	364 000

DELIBERATION N° DEL-3-09/06/2017

Domaine : 7.5 Finances / Subventions

Rapporteur : Monsieur Khalid YASSER

Affaires scolaires : attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée Hurlevent de BEHREN LES FORBACH

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

ALLOUE

- au Lycée Hurlevent, une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros afin de financer une partie des frais de déplacement ;

IMPUTE

- la dépense sur les crédits figurant au Budget Primitif 2017 de la ville.

DELIBERATION N° DEL-4-09/06/2017

Domaine : 7.5 Finances / Subventions

Rapporteur : Monsieur Khalid YASSER

Objet : attribution des crédits scolaires pour l'année 2017

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE

APPROUVE

pour l'année 2017, les dotations attribuées aux écoles maternelles et élémentaires, comme suit :

DOTATION DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES			
	Hector Berlioz	Erckmann Chatrian	Louis Pasteur
Ecoles maternelles	10 € par élève	10 € par élève	10 € par élève
Ecoles élémentaires	10 € par élève	10 € par élève	10 € par élève
Livres pour l'élémentaire	17 € par élève	17 € par élève	17 € par élève
RASED	250 €	250 €	75 €
Dispositif « Plus de maîtres que de classes »	200 €	200 €	75 €

DELIBERATION N° DEL-5-09/06/2017

Domaine : 7.5 Finances / Subventions

Rapporteur : Monsieur Khalid YASSER

Objet : Sorties pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires.

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE DECIDE

DE RECONDUIRE

- pour l'année 2017 la participation de 7,00 € par élève pour les maternelles et élémentaires dans la limite de 3 jours consécutifs.

DELIBERATION N° DEL-6-09/06/2017

Domaine : 7.5 Finances / Subventions

Rapporteur : Monsieur Khalid YASSER

Objet : Attribution d'une subvention pour les différentes manifestations scolaires

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE DECIDE

DE PARTICIPER

- à hauteur de 2 500 € aux frais d'organisation des manifestations suivantes :
 - La « Grande lessive »
 - Concours « Mosel'lire »
 - « Champions de lecture »
 - Le « Printemps des poètes »
 - Les « chemins de l'expression »
 - Théâtre
 - Parcours poétique
 - Projet mathématiques

D'ALLOUER

- une subvention de 2 500 € au Foyer Socio Educatif (FSE) du Collège Robert Schuman qui sera chargé de répartir la subvention aux écoles, en fonction des dépenses qu'elles ont engagées.

D'IMPUTER

- les dépenses sur les crédits figurant au Budget Primitif 2017 de la ville.

DELIBERATION N° DEL-7-09/06/2017

Domaine : 7.5 Finances/Subventions

Rapporteur : Madame Jamila DEBACHA

Objet : Attribution de subventions exceptionnelles – Exercice 2017

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE DECIDE

D'APPORTER

- un soutien financier pour un montant de **3 750 €** à TV8 Moselle Est pour son film intitulé « Mon quartier, mon cadre de vie ». Ce film a pour vocation d'illustrer le cadre de vie dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville. Et pour Behren-lès-Forbach, il fait suite aux deux premiers films réalisés dans le cadre du projet de Renouvellement Urbain ;
- un soutien financier pour un montant de **2 000 €** à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle pour son action intitulée « l'entrepreneuriat dans les quartiers ». Cette action a pour vocation de mettre à disposition de tous les citoyens un système d'information complet sur la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires.

D'APPROUVER

- cette aide communale telle que détaillée ci-dessus et d'en autoriser le versement ;

D'AUTORISER

- Monsieur le Maire à procéder à la signature de tout document y relatif ;

D'IMPUTER

- la dépense sur les crédits figurant au Budget Primitif 2017 de la ville.

DELIBERATION N° DEL-8-09/06/2017

Domaine : 7.5 Finances/Subventions

Rapporteur : Madame Jamila DEBACHA

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants (FPH).

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE DECIDE

Sur avis favorable du Comité de Gestion réuni le 12 mai 2017 ;

D'APPORTER

- un soutien financier dans le cadre des actions du premier semestre 2017, pour un montant global de **7 500.00 €** au titre du FPH aux porteurs de projets, selon la répartition ci-après définie :
 - **2000.00 €** sur l'enveloppe FPH à l'association Taafroutge, pour leur manifestation intitulée « Vide-grenier » qui a eu lieu Place du Pré aux Oies les 6-7-8 mai 2017. Ce vide-greniers avait pour but de faire découvrir les richesses de la culture berbère ;
 - **1500.00 €** sur l'enveloppe FPH au Comité de Jumelage, pour leur manifestation intitulée « Fête de l'Europe »,

qui a eu lieu en mairie le lundi 8 mai 2017. Cette manifestation a pour vocation essentielle de donner aux habitants l'envie d'être « européens » ;

- **1500.00 €** sur l'enveloppe FPH à l'Association Culturelle de Behren (ACB) pour leur « Fête de la Musique »
qui aura lieu à l'aire de loisirs du Almet, le 17 juin 2017 ;
- **2500.00 €** sur l'enveloppe FPH à l'Association Culturelle des Musulmans de Behren pour leur kermesse solidaire qui a eu lieu le 20 mai 2017. Cette kermesse a pour vocation de réunir toutes les confessions autour d'un évènement. L'intégralité des bénéfices sera reversée à l'association « SOS Syrie ».

Sur avis favorable du Comité de Gestion réuni le 1^{er} juin 2017 ;

D'APPORTER

- un soutien financier dans le cadre des actions du premier semestre 2017, pour un montant global de **4 795.00 €** au titre du FPH aux porteurs de projets, selon la répartition ci-après définie :
- **3700.00 €** sur l'enveloppe FPH et 2800.00 € de participation ville à l'association Jeunesse et Espérance, pour leur manifestation intitulée « Nuit du partage et de la solidarité » qui a eu lieu Place du Pré aux Oies le 3 juin 2017 ;
- **1095.00 €** à Monsieur René BOTZ, pour la fête des voisins qui aura lieu le 27 août 2017 au lotissement des Chênes ;

D'APPROUVER

- la répartition du FPH aux associations, telle que détaillée ci-avant ;

D'AUTORISER

- le versement aux bénéficiaires ;

D'IMPUTER

- la dépense correspondante sur les crédits figurants au budget 2017 de la ville ;

D'AUTORISER

- Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces actions.

DELIBERATION N° DEL-9-09/06/2017

Domaine : 4.1 Fonction Publique / Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Rapporteur : Mme Flavia D'ANGELO

Objet : Création d'un poste de Rédacteur Territorial, titulaire à temps complet

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE DECIDE

DE CREER :

- 1 emploi de Rédacteur Territorial titulaire, à temps complet, à compter du 1^{er} Juillet 2017 ;

DE FIXER :

- l'échelle indiciaire à l'indice brut de début 366 et à l'indice final brut 591 conformément aux décrets susvisés ;

D'INSCRIRE :

- les crédits nécessaires au budget communal.
-

DELIBERATION N° DEL-10-09/06/2017

Domaine : 4.1 Fonction Publique / Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Rapporteur : Mme Flavia D'ANGELO

Objet : Modification du tableau des effectifs

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

EXAMINE

- le tableau des effectifs ;

Nb	grade actuel	Cat.	Nb	nouveau grade	Cat.
2	Gardien de police	C	2	Gardien-brigadier	C

A L'UNANIMITE DECIDE

D'APPORTER

- au tableau des effectifs de la collectivité les modifications nécessitées par les décrets susvisés.

DELIBERATION N° DEL-11-09/06/2017

Domaine : 5.6 Institutions et Vie Politique / Exercice des mandats locaux

Rapporteur : Mme D'ANGELO Flavia

Objet : Montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux.

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE PAR 23 VOIX POUR ET 2 CONTRE

DE FIXER avec effet au 1^{er} juin 2017

- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme suit :
 - Maire : 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Le 1^{er} et 2^{ème} adjoint : 27,5 % x 85 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Les adjoints et conseillers municipaux délégués : 27,5% x 45 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
 - Les conseillers municipaux : 1,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

D'INSCRIRE

- les crédits nécessaires au budget communal.

DELIBERATION N° DEL-12-09/06/2017

Domaine : 3.1 Domaine et patrimoine / Acquisitions

Rapporteur : Monsieur Abdellah AFRYAD.

Objet : Acquisition de biens immobiliers

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

D'ACQUERIR

- les parcelles cadastrées en section 2 n° 441 d'une contenance de 357 m² au prix de 50 €/m², section 3 n° 90 d'une contenance de 231 m² ; section 3 n° 92 d'une contenance de 115 m² et section 3 n° 98 d'une contenance de 249 m² ; le prix pour les trois parcelles étant fixe à 11€/m².
Ces parcelles sont la propriété de Monsieur Simon Born et Monsieur Raymond Victor Born sous tutelle de son fils Monsieur Raymond Born. Le montant à payer pour les quatre parcelles est fixé à 24 395 €.

- les parcelles cadastrées en section 3 n° 88 d'une contenance de 278 m² ; section 3 n° 91 d'une contenance de 120 m² et section 3 n° 94 d'une contenance de 29 m², propriété de Monsieur Simon Born. Le prix pour ces trois parcelles est fixé à 11€/m² soit 4 697 € pour l'ensemble.

DE PRECISER

- que cette opération sera exonérée de droit au profit du Trésor en vertu de l'article 1042 du code général des impôts ;

D'AUTORISER

- le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DE DIRE

- que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 de la ville.

DELIBERATION N° DEL-13-09/06/2017

Domaine : 3.1 – Domaine et Patrimoine / Acquisitions

Rapporteur : Monsieur Abdallah AFRYAD.

Objet : PRU1 – Acquisition du Centre Commercial III – Modalités.

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

D'AUTORISER

- le versement des annuités selon le planning établi ci-dessous ;
- le Maire à signer tous les documents relatifs à ces versements.

DE DIRE

- que les crédits sont inscrits par décisions modificatives au Budget Primitif 2017 de la ville.

	Capital restant dû	Annuité hors intérêts	Intérêts	Annuité totale
2017	909 848,70 €	196 926,24 €		196 926,24 €
2018	712 922,46 €	178 230,62 €	0,00 €	178 230,62 €
2019	534 691,85 €	178 230,62 €	0,00 €	178 230,62 €
2020	356 461,23 €	178 230,62 €	0,00 €	178 230,62 €
2021	178 230,62 €	178 230,62 €	0,00 €	178 230,62 €
TOTAL	0,00 €	909 848,70 €	0,00 €	909 848,70 €

Annualisation de la créance (payable au 30.6.de chaque année)

DELIBERATION N° DEL-14-09/06/2017

Domaine : 3.1 Domaine et patrimoine / Acquisitions

Rapporteur : Monsieur Abdellah AFRYAD.

Objet : Acquisition de biens immobiliers

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

- de l'acquisition de la parcelle cadastrée en section 13 n° 12 d'une contenance de 1337 m², propriété de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, pour un montant de 10 803 € ;

PRECISE

- que cette opération sera exonérée de droit au profit du Trésor en vertu de l'article 1042 du code général des impôts.

-

AUTORISE

- le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DIT

- que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 de la ville.

DELIBERATION N° DEL-15-09/06/2017

Domaine : 3.2 Domaine et patrimoine / Aliénations.

Rapporteur : Monsieur Abdellah AFRYAD.

Objet : Cession d'une parcelle cadastrée en section 20 n° 291 d'une contenance de 82 m²

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

D'AUTORISER

- la cession de la parcelle cadastrée en section 20 n° 291 d'une contenance de 82 m² à Monsieur et Madame Khalil DEBACHA moyennant un montant de 902.- € TTC ;

DE DIRE

- que dans l'acte de vente devra figurer la mention « la parcelle est grevée d'une servitude non aedificandi et non sylvandi au bénéfice de GRTgaz »;

D'AUTORISER

- le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION N° DEL-16-09/06/2017

Domaine : 3.5 – domaine et patrimoine / actes de gestion du domaine public

Rapporteur : Monsieur Abdellah AFRYAD

Objet : demande de distraction du régime forestier et compensation

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE

D'AUTORISER

le Maire

- à déposer une demande de distraction et d'application du régime forestier sur les parcelles citées ci-dessous ;
- à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Parcelle	Surface	Surface à distraire du R. F.
Section 10 n° 80	6 307 m ²	6 307 m ²
Section 10 n° 135	4 495 m ²	4 495 m ²

Soit une surface totale à distraire de 10 802 m².

Parcelle	Surface
Section 14 n°26	1 624 m ²
Section 14 n°34	1 050 m ²
Section 14 n° 141	1 668 m ²
Section 14 n° 142	1 368 m ²
Section 14 n° 143	1 725 m ²
Section 14 n° 144	1 780 m ²

Soit une surface totale au titre de la compensation de 9 215 m².

DELIBERATION N° DEL-17-09/06/2017

Domaine : 8.8 - Environnement

Rapporteur : Monsieur Abdellah AFRYAD

Objet : Avis sur l'exploitation d'un bâtiment de stockage et de tri de textiles soumis à enquête publique au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

DECISION

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré

PREND ACTE

- au vu de ces éléments présentés, de l'implantation sur le Technopole Forbach Sud de ce nouveau bâtiment permettant la valorisation des textiles ;
- de la mise en œuvre par la société Tri d'Union de toutes les préconisations listées dans le dossier d'enquête publique afin de minimiser les nuisances et de garantir le maintien d'un environnement de qualité.